Fiche d’information sur le produit

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2019/2014 DE LA COMMISSION

Nom du fournisseur ou marque commerciale (a) (b) :	Bosch
Adresse du fournisseur [a] [b] :	BSH Hausgeräte GmbH, Carl-Wery-Str. 34, 81739 Munich, Germany
Référence du modèle (a) :	WGB244A2FR

Paramètres généraux du produit:

Paramètre	Valeur		Paramètre	Valeur	
Capacité nominale [d] (kg)	9.0		Dimensions en cm (a) (b)	Hauteur	85
				Largeur	60
				Profondeur	59
IEEW [d]	26.1		Classe d’efficacité énergétique [d]	A [d]	
Indice d’efficacité de lavage [d]	1.031		Efficacité de rinçage (g/kg) [d]	5.0	
Consommation d’énergie en kWh par cycle, sur la base du programme «eco 40-60». La consommation réelle d’énergie dépend des conditions d’utilisation de l’appareil.	0.248		Consommation d’eau en litres par cycle, sur la base du programme «eco 40-60». La consommation d’eau réelle dépend des conditions d’utilisation de l’appareil et de la dureté de l’eau.	47	
Température maximale à l’intérieur du textile traité [d] (°C)	Capacité nominale	27	Taux d’humidité résiduelle [d] (%)	53.0	
	Moitié	24			
	Quart	22			
Vitesse d’essorage [d] (t/m)	Capacité nominale	1400	Classe d’efficacité d’essorage [d]	B [d]	
	Moitié	1400			
	Quart	1400			
Durée du programme [d] (h:-min)	Capacité nominale	3:40	Type	Pose-libre	
	Moitié	2:50			
	Quart	2:35			

Émissions de bruit acoustique dans l'air [d] [dB(A) re 1 pW]	71	Classe d'émissions de bruit acoustique dans l'air [d] (phase d'essorage)	A
Mode arrêt (W) (le cas échéant)	0.50	Mode veille (W) (le cas échéant)	0.50
Démarrage différé (W) (le cas échéant)	4.00	Mode veille avec maintien de la connexion au réseau (W) (le cas échéant)	2.00
Durée minimale de la garantie offerte par le fournisseur [a] [b] :			24 mois
Ce produit a été conçu pour libérer des ions argent au cours du cycle de lavage			Non
Informations supplémentaires (a) (b) :			
Lien internet vers le site web du fournisseur où se trouvent les informations visées à l'annexe II, point 9, du règlement (UE) 2019/2023 de la Commission: www.bosch-home.com/energylabel			
[a] Cet élément n'est pas considéré comme pertinent aux fins de l'article 2, paragraphe 6, du règlement (UE) 2017/1369. [b] Les modifications de ces éléments ne sont pas considérées comme pertinentes aux fins de l'article 4, paragraphe 4, du règlement (UE) 2017/1369. [c] Si la base de données sur les produits génère automatiquement le contenu définitif de cette cellule, le fournisseur ne consigne pas ces données. [d] Pour le programme "eco 40-60".			